

MOUVEMENT 2016 - ANNEXE II POSTES SPECIFIQUES

POSTES POUR LESQUELS L'IA-DASEN RECUEILLE L'AVIS DES I.E.N. ET DES SPECIALISTES PAR LE BIAIS DE COMMISSIONS SPECIFIQUES

◆ **Conseiller(ère) technique départemental(e) T.I.C .**

Ce poste implanté à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges demande une expérience de l'usage des T.I.C. en classes. Les compétences requises relèvent de différents champs, notamment : travail en équipe, formation d'adultes, conseil en matière d'équipement informatique. La possession du CAFIPEMF - spécialité Technologie et Ressources Éducatives, ou l'engagement à passer l'examen est souhaitable.

◆ **Conseiller(ère) pédagogique départemental(e)**

L'enseignant(e) a pour mission :

- de participer à l'élaboration de la politique départementale dans ces disciplines en liaison avec les partenaires de l'école ;
 - de contribuer à la formation des enseignants du 1er degré et des différents intervenants participant à l'action éducative.
- Une connaissance approfondie des programmes en vigueur est indispensable.

◆ **Chargé(e) de Missions particulières auprès de M. l'IA-DASEN**

Implanté à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges, ce poste est à compétence départementale. L'enseignant(e) prendra en charge les politiques partenariales artistiques, les langues vivantes (assistants étrangers et intervenants).

Poste à multiples facettes (droit, gestion, finances, ressources humaines...), il nécessite une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques départementales.

◆ **Conseiller(ère) pédagogique auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale Adjoint à M. l'IA-DASEN**

Implanté à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Vosges, ce poste est à compétence départementale.

Sous l'autorité de l'IEN Adjoint, l'enseignant(e) aura en charge différents dossiers tels que le pilotage du Plan Départemental de Formation Continue (PDFC), l'encadrement de la formation initiale des directeurs d'école, le suivi de dossiers départementaux (arts, langues, autres), les relations avec des partenaires extérieurs.

Des compétences dans le domaine des TIC sont indispensables. Ce poste nécessite une connaissance approfondie des dispositifs institutionnels et des problématiques départementales.

◆ **Directeur(rice) d'école d'application**

Être titulaire du CAFIPEMF et être inscrit sur la liste d'aptitude académique correspondante.

◆ **Directeur(rice) avec décharge complète de direction**

◆ **Directeur(rice) d'école CHAM (Classes à Horaires Aménagés Musicales)**

=> **Renseignements complémentaires auprès de Monsieur l'I.E.N. - Adjoint à M. l'IA-DASEN (03.29.64.80.44)**

◆ **Conseiller(ère) Pédagogique auprès de l'IEN**

Être titulaire de l'option correspondante du CAFIPEMF, CAFIMF ou CAEAA.

◆ **Poste à dominante A.T.I.C.**

Ce poste s'inscrit dans un double environnement : l'équipe départementale et l'équipe de circonscription. Les compétences requises relèvent de plusieurs domaines complémentaires : capacité à travailler en équipe, animer des groupes d'adultes pendant et en dehors des heures de classe, intérêt pour les usages du numérique. La nomination est à titre provisoire la première année (par délégation si l'enseignant est titulaire d'un poste définitif) et à titre définitif la seconde année après avis de l'IEN.

◆ **Directeur d'école 2 classes et plus**

Ces postes sont attribués en priorité aux enseignants inscrits sur liste d'aptitude.

◆ **Enfants du Voyage**

Aide et appui à la scolarisation des enfants du voyage.

=> **Renseignements complémentaires auprès de Mesdames et Messieurs les IEN de circonscription**

½ COORDONNATEUR REP ET ½ « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »	
Lieu(x) d'exercice	<ul style="list-style-type: none"> - CHARMES : Collège « Maurice Barrès » et école primaire « Henri Breton » - RAMBERVILLERS : Collège « Alphonse Cytère » et école élémentaire « Le Void Régnier » - SENONES : Collège « André Malraux » et école primaire « Perrin-Sand » - Écoles relevant de ce secteur de collège.
Textes de référence	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
Profil du poste	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <p>Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale dont il est le collaborateur direct et des principaux des collèges des secteurs concernés. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p> <p><u>« plus de maîtres que de classes »:</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
Missions	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques. • Mettre en cohérence les axes retenus dans les projets des réseaux REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en œuvre. • Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire. • Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions • Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau. • Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau. • Collecter et diffuser l'information et la documentation. • Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans les projets des réseaux REP • Participer au suivi des dispositifs TPS et PDMQDC sur le REP <p><u>« plus de maîtres que de classes »:</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
Axe logistique des missions	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les concertations, garantir la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau. • Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions. • Rédiger et diffuser les relevés de conclusions. • Représenter l'institution dans les instances partenariales. • Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
Compétences spécifiques	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés • Bonne connaissance des enjeux du REP • Aptitude au travail d'équipe • Capacités d'organisation • Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition • Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses • Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication. <p><u>« plus de maîtres que de classes »:</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN de circonscription concerné

½ COORDONNATEUR DU REP DE SAINT-DIE-DES-VOSGES ET ½ REFERENT PRE Ville de SAINT-DIE-DES-VOSGES	
Lieu(x) d'exercice	- Collège « Souhait » de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Collège « Vautrin-Lud » de SAINT-DIE-DES-VOSGES - Écoles relevant de ces secteurs de collèges.
Textes de référence	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
Profil du poste	<p><u>Coordonnateur REP :</u> Le coordonnateur REP est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Dié des Vosges dont il est le collaborateur direct et des principaux des collèges des secteurs concernés. Son action s'inscrit dans le cadre du projet du réseau REP du collège André Malraux de Senones s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. A ce titre, il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre. Il fait partie de l'équipe de réseau co-animée par le principal, l'inspecteur de l'Éducation nationale et l'IA-IPR référent. Une lettre de mission organise son service et un rapport d'activité contribue aux bilans d'étape du réseau.</p> <p><u>Référent PRE :</u> Le référent PRE est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'Éducation nationale de Saint-Dié des Vosges dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du Programme de Réussite Educative de la ville de Saint-Dié des Vosges. Il travaille en partenariat étroit avec le responsable du PRE de la ville.</p>
Missions	<p><u>Coordonnateur REP :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et tenir le tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques. • Mettre en cohérence les axes retenus dans les projets des réseaux REP et les actions envisagées ; suivre leur mise en œuvre. • Aider les équipes à définir, concevoir et réaliser des projets concourant à l'amélioration de la réussite scolaire. • Favoriser la mutualisation et la diffusion des actions • Favoriser et développer les relations entre les écoles, le collège et tous les membres du réseau. • Participer aux concertations des enseignants pour impulser les choix définis dans le réseau. • Collecter et diffuser l'information et la documentation. • Contribuer à la définition et à la mise en place des actions de formation définies dans les projets des réseaux REP • Participer au suivi des dispositifs TPS et PDMQDC sur le REP <p><u>Référent PRE :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Participer au repérage de situations en instaurant des relations étroites avec les partenaires concernés • Contribuer à l'élaboration, à la mise en place et au suivi des parcours individualisés de réussite éducative • Evaluer la pertinence des parcours et leurs résultats • Participer à l'animation des réunions des équipes pluridisciplinaires de soutien • Apporter son concours à la mise en œuvre du volet pédagogique de la politique de la ville.
Axe logistique des missions	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser les concertations, garantir la mise en œuvre des contenus définis par le comité de pilotage du réseau. • Assurer le secrétariat des instances de pilotage. Préparer les réunions des comités de pilotage et mettre en œuvre les décisions. • Rédiger et diffuser les relevés de conclusions. • Représenter l'institution dans les instances partenariales. • Développer les relations de travail entre les écoles, le collège et les partenaires du réseau (collectivités locales, institutions et associations à caractère éducatif, social ou culturel).
Compétences spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Bonne connaissance des fonctionnements des 1er et 2nd degrés • Bonne connaissance des enjeux du REP • Bonne connaissance des enjeux du PRE • Aptitude au travail d'équipe • Capacités d'organisation • Capacité à faire preuve d'initiative et d'autonomie et à être force de proposition • Capacités rédactionnelles, rédactions de synthèses • Maîtrise experte de l'usage des technologies de l'information et de la communication.
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN de la circonscription de Saint-Dié-des-Vosges

COORDONNATEUR DU REP+ D'EPINAL	
Lieu(x) d'exercice	Ecoles du secteur du REP+ d'EPINAL - Rattachement administratif : EMPU EPINAL Louis Pergaud
Textes de référence	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
Profil souhaité	Expérience d'enseignement en REP
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du système éducatif, du référentiel pour l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, des démarches de projets et d'évaluation ; • Capacités à s'organiser et mobiliser les équipes et les partenaires ; • Maîtriser l'outil informatique et la communication professionnelle ; • Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ; • Etre dynamique et faire preuve d'un bon relationnel ; • Faire preuve de discrétion.
Missions	<p>Le coordonnateur du réseau REP+ est un enseignant qui exerce ses missions sous l'autorité de l'inspecteur de l'éducation nationale et du principal du collège du secteur concerné. Il est chargé de la préparation des décisions du comité de pilotage et de leur mise en œuvre, en conformité avec le référentiel pour l'éducation prioritaire. Présent à tous les niveaux de pilotage, il est l'interlocuteur privilégié des différents membres du réseau ; à ce titre, il se doit de créer du lien.</p> <p>Il a principalement une mission d'ordre pédagogique qui l'amène à prendre en charge des élèves des écoles maternelles et élémentaires dans le cadre des dispositifs particuliers mis en œuvre pour répondre aux besoins des élèves qui rencontrent des difficultés dans l'acquisition du « lire, écrire parler ».</p> <p>Il peut être conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau. Ses principales missions sont l'élaboration du tableau de bord du réseau en cohérence avec les outils départementaux et académiques, la préparation, le suivi et la rédaction des comptes rendus du comité de pilotage du réseau, la formalisation du projet de réseau, l'animation et organisation des structures de réflexion et concertation propre au réseau, l'élaboration et la diffusion d'outils pédagogiques, la définition et la mise en place des actions de formation définies dans le projet de réseau REP+ ainsi que le développement d'actions avec les partenaires du réseau.</p> <p>Il participe à la démarche d'auto-évaluation qui est conduite dans le réseau en s'appuyant sur le référentiel de l'éducation prioritaire. Il met en œuvre des suivis de cohortes qui seront établis notamment avec le CIO.</p> <p>Chaque année un rapport d'activités contribuera au bilan et à l'analyse de ses missions.</p>
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	IEN de la circonscription d'EPINAL

PROFESSEUR REFERENT DU REP+	
Lieu(x) d'exercice	- Collège « Saint-Exupéry » d'EPINAL - Ecoles relevant du secteur de Collège
Textes de référence	Refondation de l'éducation prioritaire : Circulaire n° 2014-077 du 4 juin 2014 Le référentiel de l'éducation prioritaire
Profil souhaité	Expérience d'enseignement en REP
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances du système éducatif, du référentiel pour l'éducation prioritaire, de la politique de la ville, des démarches de projets et d'évaluation ; • Capacités à s'organiser et mobiliser les équipes et les partenaires ; • Maîtriser l'outil informatique et la communication professionnelle ; • Faire preuve d'un esprit d'analyse et de synthèse ; • Etre dynamique et faire preuve d'un bon relationnel ; • Faire preuve de discrétion.
Missions	<p>Le professeur référent intervient à l'école élémentaire et au collège. Il prend en charge et suit les élèves allophones nouvellement arrivés dans les écoles élémentaires du secteur de collège St Exupéry et les élèves du cycle CM1-CM2-6^{ème} dans le cadre des PPRE Passerelles.</p> <p>Pour garantir l'acquisition du « lire, écrire parler » et assurer la maîtrise du socle commun, il est amené à prendre en charge des élèves dans le cadre des dispositifs destinés à apporter des réponses personnalisées aux élèves qui rencontrent des difficultés sur le cycle CM1-CM2-6^{ème} : co-intervention en classe, groupes de besoins, PPRE Passerelle, accompagnement personnalisé et continu en 6^{ème}. Il participe à l'évaluation des besoins des élèves et à la mise en œuvre des PPRE passerelle entre l'école et le collège.</p> <p>Une part importante des missions du professeur référent du REP+ d'Epinal relève de l'UPE2A. Pour la partie « Enseignant en UPE2A » : Se référer aux descriptif du poste et des missions en page 2.</p>
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	IEN de la circonscription d'EPINAL

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EPS	
Lieu(x) d'exercice	DSDEN des Vosges
Titre requis	CAFIPEMF Option EPS
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils ; • Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation ; • Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires ; • Rechercher, se former, actualiser ses connaissances ; • Produire et mettre à disposition des documents ; • Synthétiser différents éléments pour communication (enquêtes, informations diverses,...) ; • Connaître les textes officiels en vigueur ; savoir aller chercher des informations réglementaires et de façon plus pointue dans le domaine de l'EPS ; • Être capable de travailler au sein de différentes équipes ; • Témoigner disponibilité et capacité d'investissement professionnel.
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'EPS (Plan d'action départemental) ; • Animation et coordination du groupe départemental EPS ; • Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'EPS ; • Élaboration et encadrement des stages de formation continue en EPS et d'animations pédagogiques ;- • Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques ; • Organisation et coordination de formations en vue d'agrément des intervenants bénévoles (natation, cyclisme) ; • Suivi des sections sportives scolaires de collège avec visites effectives ; • Partenariats avec les comités sportifs départementaux ; • Personne ressource pour les IEN, les directeurs d'écoles et les chefs d'établissement ; • Accompagnement, renforcement et développement d'actions conjointes USEP et UNSS ; • Organisation de rencontres sportives en liaison avec les partenaires (USEP, UNSS, comités sportifs départementaux) ; • Contrôle des structures d'hébergement ; • Gestion des dossiers de classes de découvertes et des sorties scolaires en lien avec les services de la scolarité ; • Représentation de Monsieur l'IA-DASEN à différentes réunions ou manifestations ; • Suivi du site informatique EPS de la DSDEN ; • Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'enseignement de l'EPS (programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves, ...) ; • Accompagnement dans l'élaboration, la réalisation et le suivi de projets EPS et pluridisciplinaires (articulation de l'EPS avec d'autres enseignements) ; • Participation à l'organisation et à la mise en œuvre des animations de circonscription et des actions de formation en EPS.
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN Adjoint

CONSEILLER PÉDAGOGIQUE DÉPARTEMENTAL EDUCATION MUSICALE

Lieu(x) d'exercice	DSDEN des Vosges
Titre requis	CAFIPEMF Option Education Musicale
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le solfège et disposer d'une solide culture musicale • Pratique musicale requise (instrumentale et/ou chorale) • Savoir analyser des pratiques, dégager des priorités et apporter des conseils dans le champ musical • Savoir planifier, préparer des réunions et organiser des actions de réflexion et de formation • Savoir animer un groupe dans le cadre de la formation de formateurs • Communiquer, négocier, argumenter avec les différents interlocuteurs et partenaires • Connaître les principaux partenaires de l'Éducation nationale dans les Vosges et dans l'académie • Rechercher, se former, actualiser ses connaissances • Produire et mettre à disposition des documents pédagogiques et didactiques • Synthétiser différents éléments en vue de communication (enquêtes, notamment) • Connaître les textes officiels en vigueur et effectuer une veille régulière • Compétences relationnelles avérées et sens du travail d'équipe • Capacité à mettre en perspective son expertise dans le cadre d'actions interdisciplinaires • Faire preuve d'engagement professionnel, de disponibilité et d'anticipation • Témoigner un esprit d'initiative, se montrer créatif et réactif
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre à tous les élèves de bénéficier de l'enseignement en éducation musicale inscrit dans les programmes et auquel ils ont droit • Impulsion, accompagnement et suivi des actions pédagogiques et éducatives dans le domaine de l'éducation musicale, en lien avec le plan départemental de formation et la politique académique • Conseils, aide et suivi pédagogiques aux enseignants en ce qui concerne la mise en œuvre de l'éducation musicale (répertoire de chants, programmations, progressions, modules d'apprentissage, évaluation des acquis des élèves etc.) • Participation active aux travaux du GTD « arts et culture » • Aide à la mise en œuvre et au respect des textes officiels dans le domaine de l'éducation musicale en particulier, et du PEAC en général • Elaboration et encadrement de stages de formation continue en éducation musicale (et d'animations pédagogiques de circonscription) • Production, mutualisation de ressources, de pratiques et d'outils pédagogiques, notamment au sein du GTD « arts et culture » et à l'occasion des journées de formateurs • Suivi et développement de la charte du chant choral • Suivi et coordination des CHAM (en lien avec l'IEN CCPD concerné) • Etablissement et maintien de relations constructives avec les partenaires départementaux et académiques, dans l'action artistique en général et musicale en particulier • Personne-ressource pour les directeurs d'écoles et les enseignants • Représentation de l'IA-DASEN ou de l'IENA dans différentes réunions ou manifestations • Suivi du site informatique éducation musicale de la DSDEN • Accompagnement, renforcement et développement d'actions musicales (e.g. écoles qui chantent) • Elaboration, réalisation et suivi de projets musicaux et interdisciplinaires (articulation de l'éducation musicale avec les arts visuels, avec les langues vivantes étrangères et la maîtrise de la langue, notamment) • Organisation de rencontres musicales en liaison avec les partenaires
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN Adjoint

DISPOSITIF « PLUS DE MAÎTRES QUE DE CLASSES »	
Lieu(x) d'exercice	Écoles du département disposant d'un dispositif
Textes de référence	- Circulaire n° 2012-201 du 18/12/2012 (BO n°3 du 15 janvier 2013)
Missions	En tenant compte des exigences du projet d'école, favoriser la personnalisation des parcours et des enseignements dans le cadre du socle pour améliorer significativement la réussite des élèves : <ul style="list-style-type: none"> • en les aidant à maîtriser les instruments fondamentaux et la méthodologie du travail scolaire ; • en se centrant sur les apprentissages fondamentaux en complémentarité des autres dispositifs tels que les activités pédagogiques complémentaires (APC), les PPRE ; • en travaillant principalement au sein des classes en co-intervention ou en groupe restreints d'élèves ; • en suivant les progrès des élèves ; • en facilitant les continuités entre chaque niveau de classes, de cycles et de degrés.
Profil souhaité	<ul style="list-style-type: none"> • Solide maîtrise de l'apprentissage de la langue française et de la didactique de la lecture ; • Qualités relationnelles et discrétion ; • Capacités à travailler en équipe ; • Capacités d'écoute et d'adaptation ; • Capacités d'observations et d'analyse pour être force de propositions au sein de l'équipe.
Expériences professionnelles souhaitées	Avoir exercé dans différents niveaux de classes et dans différents cycles.
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN de circonscription

ACCUEIL ET SCOLARISATION DES ENFANTS DE MOINS DE TROIS ANS - DISPOSITIF TPS	
Lieu(x) d'exercice	Écoles du département disposant d'un dispositif
Textes de référence	- Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ; - Circulaire n° 2012-202 du 18 décembre 2012 (BOEN du 15 janvier 2013) ; - Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.
Profil souhaité	Avoir déjà enseigné en classe maternelle
Missions	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à créer les conditions d'une première scolarisation réussie : <ul style="list-style-type: none"> a : favoriser l'éveil de la personnalité des enfants ; b : stimuler leur développement sensoriel, moteur, langagier, cognitif et social ; c : concourir à leur épanouissement affectif ; d : développer l'estime de soi ; • Inscrire son action dans le cadre du projet éducatif et pédagogique défini par la communauté éducative de l'école annexé au projet d'école ; • Impliquer les parents dans la compréhension de l'école et les associer à cet objectif.
Connaissances	<ul style="list-style-type: none"> • Posséder une bonne connaissance des besoins spécifiques des très jeunes enfants ; • Connaître les principaux repères de leur développement sensoriel, cognitif, moteur et langagier ; • Posséder une bonne maîtrise pédagogique de l'enseignement du langage oral ; • Connaître et comprendre le contexte social du public accueilli.
Compétences professionnelles attendues	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer un environnement riche, adapté aux besoins des jeunes enfants ; • Organiser et aménager l'espace classe en prenant en compte les besoins des très jeunes enfants et savoir le faire évoluer ; • Concevoir l'organisation du temps de manière souple et individualisée ; • Être en mesure de travailler harmonieusement avec l'ATSEM ; • Être en mesure de travailler en lien étroit avec la famille, afin d'établir des relations de confiance, de contractualiser cette scolarisation avec la souplesse nécessaire ; • Être capable de travailler avec les acteurs locaux de la petite enfance le cas échéant.
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel.
Renseignements	IEN de circonscription IEN préélémentaire du département

½ UNITE PEDAGOGIQUE POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANT (UPE2A) ET ½ « PLUS DE MAITRE QUE DE CLASSE »	
Lieu d'exercice	Ecole primaire « Révillon » de REMIREMONT
Textes de référence	Circulaire n° 2012-141 du 2 octobre 2012 (BO n° 37 du 11 octobre 2012)
Profil souhaité	Certification complémentaire en français langue seconde-français langue étrangère ou cursus universitaire en français langue seconde.
Compétences requises	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissance des problématiques liées au public des EANA ; • Capacité à travailler en équipe ; • Sens de l'autonomie et de l'initiative ; • Capacités d'adaptation et compétences relationnelles ;
Missions	<p><u>Enseignant UPE2A :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner le français comme langue de scolarisation aux élèves nouvellement arrivés en France, bénéficiant d'un dispositif UPE2A ; • Assurer cet enseignement en référence aux compétences CECRL et s'appuyer sur une approche multilinguiste ; • Procéder, en concertation avec le directeur d'école et les enseignants, à l'évaluation diagnostique des compétences acquises par les élèves en langue française, dans une autre langue, dans leur langue d'origine (compréhension écrite), en mathématiques ; • Etablir, à partir de cette évaluation, le projet d'apprentissage personnalisé des élèves et organiser, en lien avec les enseignants, leur temps de présence en classe ordinaire dans les APC ; • Participer aux réunions de concertation internes et externes relatives aux élèves suivis. Procéder à l'évaluation de la progression de leurs acquis ; • Collaborer avec les partenaires institutionnels, notamment le CASNAV-CAREP. <p><u>« plus de maîtres que de classes »:</u></p> <p>Voir profil dispositif « Plus de maîtres que de classes ».</p>
Sujétions / Contraintes	Poste non ouvert aux enseignants exerçant à temps partiel
Renseignements	IEN de la circonscription de REMIREMONT